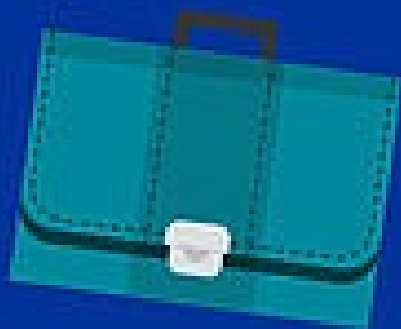


COVID-19 : LES AIDES POUR LES ENTREPRISES,



VIE DES ENTREPRISES PENDANT LE COVID MAIS SURTOUT APRÈS...

Mis en ligne le 15 janvier 2021

Les confinements auront fortement impacté la santé de nos entreprises, toutes bousculées par des fermetures imposées ou du télétravail à mettre en place dans l'urgence et rencontrant malheureusement pour la plupart un chiffre d'affaires en baisse.

La CCEG soutient les entreprises à travers les aides financières territoriales :

Le Fonds Territorial Résilience

instauré par la Région Pays de La Loire évolue à partir du 1er décembre, il s'ouvre aux entreprises jusqu'à 50 salariés avec 10 M€ de chiffres d'affaires annuel et sera actif jusqu'au 30/09/21. Ce dispositif de soutien aux entreprises correspond à des avances remboursables à taux zéro. La CCEG contribue à hauteur de 250 000 €.

Dégrèvement de la CFE

(cotisation foncière des entreprises) en 2020 pour les 180 TPE et PME du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel implantées sur la CCEG. Celles-ci ne paieront qu'un tiers de la CFE, les deux autres tiers étant pris en charge par la CCEG et l'Etat.

La CCEG a souhaité également créer un baromètre local en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la région Nantaise sur 1'année, afin de constater les effets locaux de la crise sanitaire sur la CCEG. La prudence est de mise avec des secteurs d'activités et des entreprises qui seront inégalement exposés. En effet qui soutient le dirigeant qui se sent isolé, qui voit sa structure vaciller, son carnet de commandes se vider et ses salariés craindre pour leur emploi ?

Pour ce faire la CCEG a créé un groupe d'environ 60 entreprises représentatives de la diversité économique du territoire, le but étant d'interroger trimestriellement les dirigeants afin de connaître la situation économique sur la CCEG et de les fédérer sur des actions. Un suivi des indicateurs statistiques et de l'emploi à travers ce baromètre trimestriel auprès des entreprises locales permettra de renforcer la résilience auprès des acteurs économiques et constituera une connaissance des impacts réels sur notre tissu économique.

Votre entreprise rencontre des difficultés et vous souhaitez être accompagné ?

Contactez la Direction du développement économique et de l'emploi : economie@cceg.fr 02 40 12 32 91.

Consultez [le guide gouvernemental des dispositifs à destination des PME et TPE](#) ➡



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00